



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté nommant le président de jury et la vice-présidente de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (CAPPEI de la VAEP)**

**Académie de Créteil  
(Session 2024)**

La Rectrice de l'Académie de Créteil ;

**Vu** les articles D. 222-4 à D. 222-10-1 du Code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

**Vu** l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

**Vu** la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1** : Est nommé, pour la session 2024, président de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) de l'académie de Créteil, Monsieur Charles KAOUA, Doyen des Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'Enseignement technique et de l'Enseignement général.

**ARTICLE 2** : Est nommée, pour la session 2024, vice-présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) de l'académie de Créteil, Madame Stéphanie LENTZ, Inspectrice de l'éducation nationale.

**ARTICLE 3** : Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 septembre 2023

La Rectrice de l'Académie de Créteil,

  
Julie BENETTI